

Inondations

Le renforcement du dispositif de prévention se poursuit

Le gouvernement togolais toujours déterminé à offrir un cadre de vie sain et salubre aux populations, poursuit le renforcement du dispositif de prévention des inondations à Lomé à travers plusieurs travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement.



PAGE 3

ENERGIE



Togo / Gaz naturel

La coopération pour sécuriser l'approvisionnement

Le Togo engage une nouvelle étape dans sa stratégie de sécurisation énergétique. Alors que le gaz naturel représente 71 % de sa production d'électricité, Lomé explore des solutions régionales pour diversifier ses sources d'approvisionnement et répondre à une demande énergétique appelée à progresser ...

PAGE 5

INTERNATIONAL



Soutien du président Faye à Macky

Tactique ou acte noble ?

Il fallait un week-end pour digérer l'indigeste. Trois jours après avoir reçu au Palais son prédécesseur, venu plaider en personne sa cause à l'ONU, Bassirou Diomaye Faye a tranché : le Sénégal soutiendra officiellement la candidature de Macky Sall au secrétariat général des Nations ...

PAGE 9



Lutte contre le terrorisme

Quelle peut être la nature des relations entre le Togo et ses partenaires ?

Des acteurs de l'opposition togolaise ont publié le 20 juillet 2026, un communiqué intitulé : « la présence des forces étrangères sur le territoire national suscite beaucoup d'interrogations et nous préoccupe considérablement ».

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : les ENFPE recrutent des élèves-professeurs

Le ministère de l'Éducation nationale recrute une nouvelle promotion d'élèves-professeurs pour les Écoles normales de formation des professeurs d'école (ENFPE). Un appel à candidatures a donc été officiellement lancé mardi 21 juillet 2026.

Comptant pour la promotion 2026-2028, les candidatures sont ouvertes uniquement aux Togoais, âgés de 18 à 35 ans maximum, et détenteurs du BAC ou du CAP.

Dans l'ensemble, les dossiers de candidatures doivent être composés d'une demande manuscrite adressée au ministre de l'Éducation nationale, d'une copie certifiée de l'acte de naissance et de la nationalité ou de son duplicata et d'un casier judiciaire.

À ces dossiers, devra s'ajouter une copie légalisée de diplôme de BAC I et de BAC II, un certificat médical datant de trois mois et une quittance de 5 000 FCFA.

Les dossiers de candidature devront être soumis à partir du lundi 27 juillet jusqu'au vendredi 21 août dans les Directions régionales de l'éducation (Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong) ou dans les ENFPE.

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ

La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

0 % TAUX

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

* Offre soumise à conditions

	SOMMAIRE	Togo Une inflation annuelle stable à 0,1 % malgré des tensions sur les produits vivriers  P 5	Sénégal/Nations-unies Soutien du président Faye à Macky Sall : tactique ou acte noble ?  P 9	Reboisement au Togo Maîtriser la sylviculture des essences forestières locales  P 10
---	-----------------	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Madame Améyo Datto apprécie le crédit AGRISEF

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique " Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", Togo Matin décide de mettre sous les feux de la rampe les réussites d'un groupement qui a obtenu le crédit AGRISEF du Fonds National de la Finance Inclusive pour la transformation et la commercialisation de la farine enrichie. Reportage...

place une micro entreprise de transformation agroalimentaire. Composée de 5 membres avec à sa tête, Améyo DATTO, présidente du groupement, elles ont décidé de chercher des financements afin de pouvoir transformer le maïs, le soja et le petit mil en farine enrichie, qui

Dans leur recherche de financement, elles se rapprochent d'une institution de microfinance partenaire du FNFI ici à Lomé. " Une fois que nous avons eu l'agent de crédit en face, nous lui avons expliqué que nous avons formé un groupement de 5 membres, pluridisciplinaire et que

complémentaires afin de mieux cerner les contours de notre projet et les chances qu'avaient notre projet de se réaliser.", nous relate la présidente du groupement.

Tous les membres du groupement Pomenenyo se plient alors à toutes les exigences de l'institution de Microfinance, suivent une formation en techniques de création d'entreprises, en gestion de crédit, et notamment sur comment s'y prendre pour rembourser leur crédit dans les délais. C'est au bout de tout ce processus, que le crédit se met finalement en place.

" Chacun dans le groupement a obtenu la somme FCFA de 100.000. Et vu que nous étions 5 et que nous avions décidé de faire ensemble notre activité, nous étions alors en possession de 500.000 FCFA. Cette somme nous a permis de nous lancer dans notre business et d'acquérir une ensacheuse et des céréales. Certes, le début n'a pas été facile, nous avons eu également recours à d'autres sources de financement complémentaires pour pouvoir être opérationnel. Mais nous estimons que

c'est véritablement le FNFI qui nous a lancé ", poursuit Madame Datto.

Pour elle, "L'impact du produit AGRISEF sur mon quotidien et sur les autres membres de mon groupement sont désormais quantifiables. Grace aux revenus que nous générons de nos activités, nous parvenons à soutenir nos époux dans la prise en charge des besoins primaires de nos enfants. Nous sommes désormais plus épanouis économiquement et nous nous sentons plus insérées dans le tissu social."

En définitive, le FNFI se positionne comme un puissant instrument financier dont la mission est de rapprocher les services financiers des groupes les plus vulnérables, par l'intermédiaire de solides Prestataires de Services Financiers partenaires. Rappelons qu'à ce jour, 26 PSF sont partenaires du FNFI. Et justement les témoignages recueillis des différents bénéficiaires du FNFI depuis 2014 témoignent de l'impact des différents produits sur les bénéficiaires, qu'ils soient installés en milieu rural qu'en milieu urbain.



Madame Améyo Datto

Nous sommes à Lomé, capitale togolaise, le groupement " Pomenenyo" (bien-être familial a décidé de mettre ensemble ses talents pour mettre en

servira non seulement pour la fabrication de la bouillie pour les nourrissons, les personnes âgées mais aussi pour la préparation de la pâte de maïs.

nous souhaitons mettre en place une microentreprise de transformation de céréales en farine enrichie. Ce dernier nous a posé une série de questions

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire





	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Lutte contre le terrorisme

Quelle peut être la nature des relations entre le Togo et ses partenaires ?

Des acteurs de l'opposition togolaise ont publié le 20 juillet 2026, un communiqué intitulé: « la présence des forces étrangères sur le territoire national suscite beaucoup d'interrogations et nous préoccupe considérablement».



Le président du Conseil togolais s'adressant aux troupes (Image d'archives trouvée en ligne)

Ces acteurs de l'opposition sont issus de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP), de Lumière pour le développement dans la paix (LDP), et du mouvement « Touche pas à ma Constitution ».

« La presse internationale relève les aspects confidentiels, notamment la présence au sol de forces

étrangères. C'est le cas avec des forces turques, en partie de la société militaire privée Sadat du même pays, et des forces spéciales de l'Africa Corps. À Lomé, Ankara, et Moscou, le silence est total sur les effectifs et les missions. Cependant, la

d'arrestation ou de répression de la population.

Face à cette sortie totalement légitime pour des partis politiques, qui ont pour vocation aussi de défendre et de préserver les intérêts vitaux du pays ; il faut dire que ces informations, même si elles sont relayées par des médias très suivis sur le plan international, restent pour le moment à l'étape de supputations.

En effet, officiellement, les autorités togolaises n'ont encore rien dit. L'on ne peut pas nier que le Togo, à l'instar d'autres pays du monde, entretient des relations sur le plan sécuritaire et de la défense avec plusieurs autres pays.

Et sans doute que la Russie et la Turquie sont des partenaires du Togo. Le pays de Faure Gnassingbé ne ferme jamais ses portes à aucun partenaire sérieux qui l'aide à avancer. Cette coopération peut concerner l'acquisition, voir le don de matériels militaires.

Le 12 mai 2026, la Coalition islamique militaire contre le terrorisme (CIMCT) a offert des équipements individuels

de combat comprenant des casques de combat, des gilets tactiques, des gilets pare-balles, des plaques balistiques et des sacs de déploiement aux Forces armées togolaises (FAT).

Il faut préciser que la coopération militaire entre les États peut parfois concerner le déploiement d'hommes, notamment des instructeurs et des combattants, pour appuyer les fronts. Alors, que l'on évoque aujourd'hui une supposée présence militaire étrangère au Togo, cela ne devrait en principe pas offusquer.

Tant qu'il ne s'agit pas de bases militaires étrangères dont l'on ne maîtrise rien, il n'y a pas de risques pour la souveraineté et la sécurité du pays. Pendant longtemps, des militaires français et américains ont instruit les militaires togolais. Cela n'a vraiment jamais dérangé grand monde. Pourquoi la coopération avec la Russie et la Turquie doit faire débat ?

En même temps, il faut que cela soit clair, Togo Matin n'interdit à aucun Togolais de chercher à comprendre comment son pays est gouverné, notamment dans

le domaine de la défense. Concernant le matériel militaire, tous les pays l'achètent partout dans le monde tous les jours que Dieu fait.

Maintenant s'il y a des troupes étrangères dans le pays, oui, l'on a tous besoin de savoir. Mais, pourquoi les autorités compétentes ne disent rien pour éclairer l'opinion, au lieu de laisser les informations sans véritables sources circuler sur le pays ? Elles seules savent pourquoi elles maintiennent le silence. L'on ne dirige pas un pays en passant son temps à épiloguer sur tout ce qui se raconte dans les médias et sur les réseaux sociaux.

En tout cas, à la rentrée parlementaire prochaine, les députés et les sénateurs peuvent poser la question au gouvernement, comme ce fut récemment le cas avec la question sur le délestage. Par ailleurs, la DMP et l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (Addi), des organisations de l'opposition politique, sont à l'Assemblée nationale. Rien ne les empêche de susciter le débat à l'hémicycle.

TM

Inondations

Le renforcement du dispositif de prévention se poursuit

Le gouvernement togolais toujours déterminé à offrir un cadre de vie sain et salubre aux populations, poursuit le renforcement du dispositif de prévention des inondations à Lomé à travers plusieurs travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement.

Le samedi 18 juillet 2026, le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement Séna Alipui a effectué une visite sur plusieurs sites de la capitale togolaise où s'effectuent des travaux post inondation en vue de constater l'évolution de ces travaux.

La délégation, composée des représentants du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, du ministère de la Sécurité, et de l'Agence nationale de protection civile (ANPC), a visité le dépotoir et la lagune de Boka, le dépotoir du triangle des rails à Gbossime, et celui du marché de Zongo. Sur le terrain, les opérations d'enlèvement des ordures organisées par le ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement sous la coordination du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

et de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (Anasap), au lendemain des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville de Lomé et ses environs il y a quelques semaines, se déroulent visiblement bien.

Les autres points qui ont aussi retenu l'attention de la délégation sont les bassins d'orages de Tokoin Tame, Agbalepédogan, 2 lions, caméléon, Awatamé et Babakopé. La délégation a alors constaté avec satisfaction que le niveau de l'eau dans ces bassins qui avaient connu des débordements lors des pluies diluviennes des 28 et 29 juin 2026 a considérablement baissé.

« Cette tournée est organisée pour être sûr que tout fonctionne bien au niveau des bassins afin que l'impact ne soit plus le même en cas de fortes pluies », a souligné le ministre Séna Alipui.

La délégation a eu également l'occasion de visiter la retenue d'eau de Togo 2000, les exutoires du lac Ouest à la plage, qui permettent d'évacuer le trop-plein de la lagune de Boka vers la mer et

le site de Winners Chapel où l'opération de pompages des eaux pluviales est toujours en cours afin d'offrir un cadre de vie sain aux populations de ce quartier.

Engagement renouvelé du gouvernement



Séna Alipui (à gauche) au bord du bassin du carrefour 3K à Lomé (Crédit photo : urbanisme.gouv.tg)

La mission a en effet permis de constater une amélioration de la situation. Les autorités réaffirment ainsi leur volonté de maintenir une vigilance permanente afin de prévenir de nouvelles catastrophes.

À travers cette nouvelle descente sur le terrain, elles entendent maintenir une présence permanente sur les différents chantiers afin d'assurer un suivi rigoureux

des travaux déjà réalisés et de ceux en cours.

Pour le ministre Séna Alipui, « il est question d'occuper le terrain de façon continue pour superviser les travaux déjà réalisés, ceux qui sont en cours, et envisager d'autres actions afin de prévenir

d'éventuelles situations d'inondations ».

Lutter contre l'insalubrité pour réduire les inondations

Sur le terrain, le constat reste la mauvaise gestion des déchets et l'incivisme des populations qui jettent les déchets surtout les plastics dans les caniveaux et les bassins de rétention empêchant l'évacuation facile et rapide des eaux

pluviales. Pour le directeur de l'assainissement, Semeglo Agbéwonou, « Il faut améliorer la pré collecte des ordures tout en renforçant la sensibilisation de la population ».

À cet égard, des initiatives sont déjà en cours de mise en œuvre pour une gestion plus durable et saine des déchets. « Il y a des projets en cours pour valoriser ces déchets. Et avec l'entretien des ouvrages, nous allons réduire considérablement l'impact des inondations », a renchéri le secrétaire général par intérim du ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement Yawo Ewoenam Zegue.

Toutes ces démarches traduisent la volonté du gouvernement togolais, sous l'impulsion du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, de renforcer la résilience des populations face aux aléas climatiques en alliant interventions d'urgence, amélioration des infrastructures hydrauliques et actions préventives destinées à limiter l'impact d'éventuelles fortes pluies.

Edem Dadzie

Togo / Gaz naturel La coopération pour sécuriser l'approvisionnement

Le Togo engage une nouvelle étape dans sa stratégie de sécurisation énergétique. Alors que le gaz naturel représente 71 % de sa production d'électricité, Lomé explore des solutions régionales pour diversifier ses sources d'approvisionnement et répondre à une demande énergétique appelée à progresser fortement dans les prochaines années.

Cette ambition était au cœur d'une table ronde ministérielle consacrée à la coopération gazière ouest-africaine, tenue le vendredi 17 juillet 2026 avec la participation du Togo, du Bénin et de la Côte d'Ivoire, avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale. La rencontre s'inscrit dans le prolongement du Sommet régional sur le gaz organisé

l'intégration progressive des marchés électriques. Pour Lomé, la mutualisation des importations de GNL représente une opportunité stratégique. En regroupant leurs besoins, les pays pourraient disposer d'un meilleur pouvoir de négociation face aux fournisseurs internationaux, contrairement à une approche limitée à des



Des échanges entre partenaires

à Abidjan en décembre 2025. Les 3 pays partagent une même réalité énergétique. Le gaz assure 76 % de la production électrique béninoise et 75 % de celle de la Côte d'Ivoire. Cette forte dépendance intervient dans un contexte marqué par une croissance attendue de la consommation énergétique, portée notamment par l'industrialisation et l'augmentation des besoins des populations. Actuellement, l'approvisionnement repose principalement sur le Gazoduc ouest-africain (WAGP), mis en service en 2006. Long de 678 kilomètres, cet ouvrage transporte le gaz du delta du Niger vers le Ghana, le Togo et le Bénin. Si sa capacité théorique atteint 5 milliards de mètres cubes par an, ses contraintes opérationnelles poussent les États à envisager de nouvelles alternatives. Au centre des discussions figure le projet PRIME-GAS, approuvé par la Banque mondiale en juin 2026. Cette initiative vise à développer les marchés nationaux du gaz, améliorer les cadres réglementaires et renforcer les échanges énergétiques entre les 3 pays. Elle repose sur 3 axes majeurs : l'importation conjointe de gaz naturel liquéfié (GNL), le développement d'infrastructures gazières et

marchés nationaux. Cette perspective rappelle les ambitions déjà explorées par le Togo dans le cadre du projet LNG2Africa. Depuis 2018, Lomé envisageait avec la Guinée équatoriale la possibilité d'accueillir des infrastructures de stockage et de regazéification. Si cette initiative n'a pas encore abouti, elle préfigure une approche fondée sur des plateformes régionales capables de renforcer l'autonomie énergétique. Les travaux ont également porté sur le programme AGILE, destiné à accélérer les investissements dans les infrastructures gazières et les interconnexions. Ce mécanisme devrait mobiliser les financements et garanties du Groupe de la Banque mondiale ainsi que ceux de ses institutions partenaires. Deux jours après cette rencontre, la Cédéao a franchi une nouvelle étape avec la signature de l'accord intergouvernemental relatif au Gazoduc africain atlantique reliant le Nigeria au Maroc. Traversant 13 pays, dont le Togo, ce projet de près de 6 800 kilomètres pourrait offrir, à terme, une nouvelle voie d'approvisionnement énergétique pour Lomé et renforcer son positionnement dans le corridor gazier régional.

E. A

Togo Une inflation annuelle stable malgré des tensions

L'inflation reste maîtrisée au Togo. En juin 2026, le taux d'inflation annuel s'est maintenu à 0,1 %, selon les dernières données publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed). Il s'agit du cinquième mois consécutif durant lequel cet indicateur demeure à ce niveau, bien en dessous du seuil communautaire de 3 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa).

Cette stabilité confirme la tendance observée depuis plusieurs mois dans le pays. Elle traduit un environnement macroéconomique relativement équilibré, soutenu par les mesures de régulation des prix et les efforts engagés pour renforcer l'offre agricole et préserver le pouvoir d'achat des populations. Toutefois, derrière cette stabilité annuelle se cachent des évolutions plus contrastées sur le marché intérieur. L'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a progressé de 1,2 % entre mai et juin 2026, passant de 105 à 106,2 points. Cette hausse mensuelle est principalement liée à l'augmentation des prix de plusieurs produits alimentaires ainsi qu'au renchérissement des



carburants. Les produits vivriers figurent parmi les principaux facteurs de cette progression. Selon l'Inseed, les prix de l'igname ont augmenté de 19,9 % sur un mois. Les tomates locales ont enregistré des hausses variant entre 30 % et 35 %, tandis que le piment vert a connu une flambée de près de 50 %. Les oignons et certains produits halieutiques, notamment les anchois séchés, ont également vu leurs prix progresser. Parallèlement, la hausse des prix du carburant a exercé une pression sur les coûts de transport. L'essence a augmenté de 5,5 % et le gasoil de 6,5 %, avec des répercussions sur plusieurs secteurs de consommation. Les dépenses liées aux transports ont ainsi progressé de 2,1 % au cours

du mois, tandis que celles des restaurants et services d'hébergement ont augmenté de 1,1 %. Malgré ces tensions ponctuelles, l'évolution des prix sur douze mois demeure globalement modérée. Les produits alimentaires affichent même une baisse annuelle de 2,8 %, alors que les principales hausses concernent le logement, l'énergie et les transports.

Pour les observateurs, cette situation illustre la résilience de l'économie togolaise. Elle met également en lumière le rôle stratégique de la production agricole dans la stabilité des prix et dans la préservation du pouvoir d'achat des ménages face aux fluctuations saisonnières du marché.

E.A

Cédéao Les chefs d'État réaffirment le lancement de la monnaie unique Eco en 2027

Les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont réaffirmé leur engagement en faveur du lancement de la monnaie unique Eco en 2027. Cette décision figure parmi les principales résolutions adoptées à l'issue de la 69e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'organisation, tenue le 19 juillet 2026 à Lungi, en Sierra Leone.

Réunis sous la présidence du chef de l'État sierra-léonais, Julius Maada Bio, les dirigeants ouest-africains ont réitéré leur volonté de faire de l'Eco un levier majeur de l'intégration économique régionale. Pour la Conférence, cette monnaie commune doit contribuer à renforcer les échanges intra-communautaires, favoriser une croissance durable et consolider la résilience économique des États membres. Toutefois, les chefs d'État ont convenu que le lancement de la monnaie unique se fera progressivement. Seuls les pays respectant les

critères de convergence macroéconomique définis par la Communauté participeront à la phase initiale du projet. Les autres États bénéficieront d'un accompagnement technique et institutionnel afin de faciliter leur adhésion ultérieure au dispositif. Les dirigeants ont également salué les consultations engagées par la Commission de la Cédéao avec les gouverneurs des banques centrales de la région. Ces échanges visent à parvenir à un consensus sur les questions techniques et monétaires encore en discussion avant l'introduction effective de l'Eco. Par ailleurs, la Conférence s'est félicitée de l'enregistrement officiel de la marque « Eco » auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Oapi), une étape jugée importante dans le processus de concrétisation du projet monétaire régional. Autre décision notable, la République de Guinée a obtenu l'approbation de sa

demande d'intégrer la Task Force présidentielle chargée du Programme de la monnaie unique de la Cédéao. Les chefs d'État ont demandé à la Commission de l'organisation de convoquer une réunion de cette instance avant le sommet ordinaire de décembre 2026, en collaboration avec le président de la Côte d'Ivoire, actuellement seul membre encore en fonction de la Task Force. La Commission de la Cédéao et l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest ont également reçu mandat d'intensifier les consultations avec les banques centrales afin de proposer des solutions consensuelles aux questions encore pendantes. À travers ces décisions, la Cédéao entend accélérer les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de l'Eco, un projet longtemps reporté mais considéré comme l'une des réformes les plus ambitieuses de l'intégration ouest-africaine.

E. A

Commerce au Togo Un secteur porteur d'espoir

Activités économiques consistant à acheter des biens ou des services pour les revendre, le commerce occupe une place de choix dans le développement des pays. Au Togo, où ce secteur joue un rôle prépondérant dans l'économie, le gouvernement ne manque pas d'initiatives pour le promouvoir. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur les initiatives du pays pour redorer les blasons de ce pilier du secteur tertiaire.

progressive, mettent en valeur une stratégie globale visant à renforcer la compétitivité nationale et à stimuler la croissance inclusive.

L'artisanat au cœur du plan

Le gouvernement renforce le cadre légal, institutionnel et organisationnel du secteur de l'artisanat. Cette réforme est essentielle pour structurer davantage une activité qui constitue un important vivier d'emplois et de

du secteur.

Développer les marchés et stimuler l'innovation

Le développement de marchés, la promotion de la visibilité des produits artisanaux et l'encouragement de l'innovation constituent un autre axe majeur. L'objectif est de dynamiser la demande intérieure tout en renforçant la compétitivité des produits locaux sur les marchés régionaux et internationaux. Cette

commercial propice à la croissance et à la protection des consommateurs. Cette orientation inclut le renforcement des mécanismes de régulation, la lutte contre les pratiques commerciales abusives et la promotion d'un marché plus transparent. Dans cette perspective, la protection du consommateur devient un pilier essentiel de la politique commerciale nationale, garantissant un équilibre entre développement économique et justice sociale.

Enfin, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'investissement privé constituent un levier central de la stratégie publique globale. Il est question de rendre l'environnement économique plus attractif et favorable aux initiatives entrepreneuriales. Pour dynamiser le secteur du commerce, dont le développement du pays dépend, le gouvernement a entrepris ces dernières années plusieurs réformes.

Depuis quelques années, la digitalisation des procédures douanières et commerciales via le « Togo Trade Portal » et la dématérialisation de documents comme le certificat d'origine ont permis de réduire les délais. D'autres réformes portent sur l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de l'administration publique, le soutien à l'entrepreneuriat et la modernisation des infrastructures.

L'intégration des différents services publics (sanitaires et fiscaux) au sein d'un guichet unique électronique limite dorénavant les tracasseries, accélère la prise en charge et réduit considérablement les coûts. Un système d'interconnexion mis en place entre les systèmes informatiques

(Sydonia World) et les manutentionnaires facilite l'enlèvement des marchandises.

Un accent particulier est également mis sur le renforcement de la gouvernance économique, de l'éthique et de la transparence dans les marchés publics grâce à la digitalisation des procédures d'appel d'offres, renforçant ainsi la confiance des opérateurs économiques. L'ensemble de ces réformes, déjà mises en œuvre de façon progressive, témoigne d'une volonté visible de transformation durable du secteur du commerce et de l'artisanat. Au-delà des intentions, c'est une véritable refondation du tissu commercial qui est en marche.

Le commerce comme levier de développement

Au Togo, le secteur tertiaire, qui inclut le commerce, est le principal moteur de l'économie. Représentant 57 % du produit intérieur brut (PIB) avec 49 % des emplois créés, ce secteur joue un rôle crucial dans le développement économique et la création de richesse.

Bien que déficitaire parce que fortement dépendant des exportations essentielles, le secteur commercial du Togo reprend ces dernières années du poil de la bête. Rien qu'en 2024, le secteur a affiché une croissance significative, atteignant 16 % en 2024, avec une valeur ajoutée de 482,5 milliards FCFA. Une avancée majeure, fruit des différentes réformes impulsées dans le secteur.

La modernisation des infrastructures

C'est l'un des leviers principaux sur lequel le Togo s'appuie pour dynamiser son secteur commercial. Et ces dernières années, des investissements importants sont consentis sur la modernisation du port de Lomé, principale plateforme du commerce à grande échelle.



Vue partielle de l'infrastructure portuaire de Lomé (Image prise sur internet)

Bénéficiant d'une position stratégique dans la sous-région avec l'un des ports en eau profonde de l'Afrique, le Togo travaille depuis des années, à se positionner comme un hub logistique de référence. Pour les autorités du pays, cela passe également par un secteur commercial performant. Depuis, les initiatives ne manquent pas.

Cette année, l'ambition est grande, vu la place qu'occupe le commerce dans le développement économique et l'emploi des populations. Dans une volonté affirmée de modernisation économique, le Togo engage une série de réformes structurantes. Elles sont destinées à transformer en profondeur le secteur du commerce, avec un accent particulier sur l'artisanat, le climat des affaires et la protection des consommateurs. Ces actions, déjà amorcées de manière

revenus, notamment pour les jeunes et les femmes. En consolidant les règles du jeu, l'État ambitionne de professionnaliser davantage les acteurs artisanaux, d'améliorer leur visibilité et de faciliter leur intégration dans les circuits économiques formels.

L'une des mesures phares réside dans la facilitation de l'accès au financement et à la protection sociale pour les acteurs du secteur. Cette orientation répond à une réalité bien connue : de nombreux artisans et petits commerçants évoluent encore dans un environnement marqué par la précarité et un accès limité aux services financiers. En renforçant les mécanismes de financements adaptés et les dispositifs de protection sociale, les autorités visent à sécuriser les revenus, encourager l'investissement productif et réduire la vulnérabilité économique des acteurs

stratégie repose sur une meilleure organisation des filières, la promotion des savoir-faire locaux et l'adoption progressive de nouvelles technologies et techniques de production.

Dans un contexte de concurrence accrue, l'amélioration de la qualité des services devient un impératif stratégique. Il s'agit de renforcer la professionnalisation des acteurs du commerce et de l'artisanat, afin de répondre aux exigences croissantes des consommateurs. Cette démarche est pertinente en ce sens qu'elle permet d'instaurer une culture de performance et de satisfaction client, indispensable pour soutenir la croissance du secteur.

Un environnement commercial plus sûr et protecteur

Autre chose : le pays s'engage à créer un environnement

S'il est difficile de ressortir tous les investissements consentis dans le secteur portuaire, cela inclut cependant de grands projets comme le troisième quai, dont l'investissement a été estimé à 300 milliards de F CFA, soit environ 457 millions d'euros. Un investissement grâce auquel la capacité du traitement du terminal s'est significativement accrue, avec la possibilité

l'environnement des affaires au Togo. Toujours dans le sens de l'accompagnement du secteur privé pour dynamiser le commerce, l'on note la réforme de la CCI-Togo pour la rendre plus dynamique et inclusive. La mise en place de cadres de concertation entre le secteur public et le secteur privé permet de maintenir les réflexions

la reconstruction des marchés. Ces crédits susmentionnés ont un effet positif. En relançant les ventes, ils stimulent les échanges, favorisent le retour des clients et créent un climat de confiance nécessaire à la revitalisation des marchés. Les commerçants retrouvent progressivement leur autonomie, et les marchés, cœur vibrant des communautés urbaines,

connaît ces dernières années une croissance globale soutenue par une reprise significative des exportations en 2021 après un recul dû à la Covid-19.

Après une baisse en 2020, les exportations du commerce ont rebondi de 10,6 % en 2021, atteignant 598,8 milliards FCFA. En 2024, l'on note une croissance de 16 % avec une valeur ajoutée de 482,5 milliards de FCFA, traduisant une vitalité du commerce togolais, qui reste cependant déficitaire.

Mais en dépit des avancées enregistrées, le secteur commercial reste confronté à nombre de difficultés. Les plus recensées sont la fiscalité élevée et des difficultés d'accès au financement. En l'absence de garantie suffisante, les Très petites entreprises (TPE) et les Petites et moyennes entreprises (PME), ont du mal à obtenir des crédits. Les obstacles administratifs, les retards aux frontières, les corridors commerciaux et les infrastructures logistiques insuffisantes, participent également à ralentir les activités commerciales. De même, les tracasseries et les déplacements coûteux des marchandises influent également sur la performance du secteur. Outre les difficultés

faible des populations et l'étroitesse du marché national limitent les perspectives d'expansion commerciale au Togo.

Pour relever ces défis, le gouvernement met l'accent ces dernières années sur l'exonération de droits et taxes sur certains équipements agricoles, médicaux et de BTP. La réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) à 27 % et des abattements pour les véhicules de tourisme participent également à promouvoir les activités commerciales.

D'autres actions incluent la baisse du droit d'accise sur le tabac pour limiter la contrebande. Le remplacement de certains impôts comme la patente par l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'exonération de cette dernière pour les nouvelles entreprises pendant deux ans, contribuent à donner un coup de pouce au commerce.

Pour financer le secteur du commerce, le gouvernement s'appuie sur des initiatives variées, telles que le soutien bancaire, les programmes de la Banque mondiale et de la SFI, et des initiatives de développement comme celles de la Fucec. Des efforts combinés grâce auxquels le pays arrive aujourd'hui à dynamiser son secteur commercial et



Dépôt de containers au Porte autonome de Lomé (PAL)

de recevoir les navires de dernière génération.

D'autres projets comme Lomé Terminal Container (LTC) permettent de renforcer les infrastructures et les capacités logistiques. Cette extension, réalisée sur une superficie de 5,65 hectares, comprend des espaces de stockage supplémentaires, de nouvelles grues et des équipements de manutention.

Soutien au secteur privé pour dynamiser le commerce

Ce soutien se traduit par la volonté du gouvernement de créer une banque nationale d'investissement pour soutenir les Petites et moyennes entreprises (PME). Une fois mise en place, cette banque devra faciliter l'accès au financement, et agir comme un instrument de transformation économique. Elle pourrait aussi proposer des financements adaptés, participer au développement des secteurs stratégiques tels que le commerce et s'aligner sur les réformes visant à améliorer

entre les parties prenantes pour dynamiser davantage le commerce.

Des crédits indemnisés pour relancer le commerce

Si ces dernières années, des incendies dévastateurs ont frappé des marchés, portant un coup dur aux activités commerciales, le gouvernement est à pied œuvre. Devant cette tragédie, l'État, de concert avec des institutions financières, met en place des crédits d'urgence destinés à soutenir les commerçants sinistrés et à relancer l'activité économique locale. Face à une situation particulière, il faut des mesures exceptionnelles. Les fonds mis à disposition des personnes touchées par les incendies ont été voulus flexibles et adaptés à leur situation. Ils couvrent l'acquisition de stocks et le remplacement des étals.

En facilitant l'accès rapide à ces financements à un taux préférentiel, le gouvernement a permis aux commerçants de reprendre leur activité sans attendre

reprennent vie.

À Assiyé par exemple, après les incendies, un espace provisoire (Togo Grain) a été trouvé et mis à disposition des femmes le temps que le lieu touché par l'incendie soit de nouveau apprêté. C'est une réaction prompte qui illustre la capacité du Togo à répondre aux



Petites activités commerciales au Grand marché de Lomé

crises, à protéger ses acteurs économiques et à continuer à donner un coup de pouce à son secteur commercial.

Les défis du commerce au Togo

Le secteur du commerce

susmentionnés, les commerçants et producteurs locaux font face à des exigences de dénomination de plus en plus élevées sur les marchés régionaux.

Aussi, le pouvoir d'achat

à accroître sa contribution au développement. Mieux, à redonner espoir au secteur du commerce, un maillon essentiel du développement économique du pays.

Caleb Akponou

**SIGNIFICATION DE LA GROSSE DE L'AVENANT A LA CONVENTION
DES 25 JUILLET 2023 ET 1^{er} AOÛT 2023 AVEC COMMANDEMENT AUX
FINS DE SAISIE IMMOBILIERE**

En deux mille vingt-six (2026)
Et le Mardi, vingt et un (21) Juillet à 11 heures 45 minutes ;

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO), Société anonyme avec Conseil d'Administration**, au capital de 17.500.000.000 FCFA, ayant son siège à Lomé, Boulevard de la République, -Tél : (+228) 22 53 62 62- Fax (+228) 22 21 91 31, Boîte Postale 229 Lomé, représentée par son **Directeur Général**, Monsieur Youssef Ibrahimî demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite banque à Lomé ;

Assistée de **Maître AOUISSA ADJAHOU Lovini**, Avocate au Barreau du Togo, Rue Léo 2000 Agoè- Telessou, dans la première ruelle après la station CAP, à 50m de la voie non bitumée, Téléphone : 22 25 02 05/Cellulaire : 90 10 16 44 ;

Me Paring ALOI
Maisnier de Justice, près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
demeurant et domicilié à Avignon à 500 m
du Carrefour Entreprise de l'Union sur le
prolongement Nord de la Route Soudeyemé
Soussigné

J'ai,

Signifié et laissé à :

- La société **KOINONIA SARL U**, au capital d'un millions (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Lomé, quartier Bè, Lom-Nava, derrière Commissariat 4^{ème} Arrondissement, Téléphone : 93 41 48 93 et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO sous l'identification TG-LOM 2015 B.1361, NIF :100049554, représentée par sa gérante **Madame Abra ASSIGNON Epouse OHEMENG**, de nationalité togolaise demeurant et domiciliée en cette qualité audit siège, où étant et parlant à : *Ne connaissant pas l'actuel Siège de la société requise et le 93 41 48 93 est hors réseau, nous avons procédé à la présente signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé sur la base des dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

Copie de la grosse de l'avenant à la convention des 25 Juillet 2023 et 1^{er} Août 2023 entre BOA-TOGO SA et la société KOINONIA SARL U à laquelle sont annexées :

- Copie du certificat d'inscription hypothécaire en date du 17 Juillet 2024 ;
- Copie de la lettre de mise en demeure en date du 04 octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;
- Copie de la lettre d'information portant éligibilité au déclassement en date du 04 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;
- Copie de la lettre d'invitation aux fins d'arrêté contradictoire en date du 18 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;
- Copie de la lettre de dénonciation et clôture juridique du compte courant en date du 27 Février 2025 ;
- Copie du procès-verbal de recherche infructueuse en date du 28 Février 2025 ;
- Copie du pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière en date du 19 Janvier 2026 ;

La présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

De suite même requête, j'ai huissier susdit soussigné étant et parlant comme ci-dessus, agissant en vertu de la grosse de l'avenant à la convention des 25 Juillet 2023 et 1^{er} Août 2023 entre BOA-TOGO SA et la société KOINONIA SARL U à laquelle sont annexées :

- Copie du certificat d'inscription hypothécaire en date du 17 Juillet 2024 ;
- Copie de la lettre de mise en demeure en date du 04 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;
- Copie de la lettre d'information portant éligibilité au déclassement en date du 04 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;
- Copie de la lettre d'invitation aux fins d'arrêté contradictoire en date du 18 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;

- Copie de la lettre de dénonciation et clôture juridique du compte courant en date du 27 Février 2025 ;

- Copie du procès-verbal de recherche infructueuse en date du 28 Février 2025 ;

- Copie du pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière en date du 19 Janvier 2026 ;

Fait commandement à :

- **La société KOINONIA SARL U**, au capital d'un million (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Lomé, quartier Bè, Lomé-Nava, derrière Commissariat 4^{ème} Arrondissement, Téléphone : 93 41 48 93 et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO sous l'identification TG-LOM 2015 B.1361, NIF :100049554, représentée par sa **gérante Madame Abra ASSIGNON Epouse OHEMENG**, de nationalité togolaise demeurant et domiciliée es qualité audit siège, où étant et parlant à :

De payer dans les vingt (20) jours de la signification du présent acte, pour tout délai, à ma requérante ou en mes mains, Moi, huissier susdit et soussigné, ayant pouvoir de recevoir et délivrer bonne et valable quittance, la somme de quatre-vingt-onze millions deux cent six mille quatre cent cinquante-six (91.206.456) francs CFA en principal, intérêts et frais de recouvrement ci-après détaillée :

Créance principale-----	77 430 465 F CFA
Frais de recouvrement (15%) -----	11 614 569 F CFA
TVA sur frais de recouvrement (18%) -----	2 090 622 F CFA
Coût de signification du présent acte-----	70.800 FCFA

3

TOTAL (sous réserve des intérêts et frais à échoir) -----91 206 6456 F CFA

L'avertissant que faute de paiement de sa part de la somme sus-indiquée dans le **délai de vingt (20) jours ci-dessus impartis**, le commandement sera transcrit à la conservation foncière et vaudra à partir de sa publication, saisie réelle de :

L'immeuble urbain bâti sis à Lomé-Kodjoviakopé, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de six ares douze centiares (06a12ca), limité au Nord par la rue HAITO, au sud par la propriété Matenyendu SAMBLANI, à l'Est par les lots N°7 et 8 du titre foncier N°22 C.L. et à l'Ouest par les lots N°17 et 18 du Titre Foncier N°22 C.L, objet du titre foncier 4.210 C.L, appartenant à Madame ASSIGNON Abra, épouse OHEMENG, hypothéqué à hauteur de cent dix millions (110.000.000) de francs CFA au profit de la BANK OF AFRICA -TOGO (BOA-TOGO) SA en garantie de la créance sus réclamée .

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec toute l'aisance, dépendance et appartenance, sans aucune exception ni réserves.

Je lui ai en outre indiqué que l'expropriation sera poursuivie au tribunal de Grande Instance de Lomé sous la constitution de **Maître AQUISSA ADJAHO Lovini**, Avocate au Barreau du Togo, Rue Léo 2000 Agoè- Telessou, dans la première ruelle après la station CAP, à 50m de la voie non bitumée, Téléphone : 22 25 02 05/Cellulaire : 90 10 16 44, au cabinet duquel domicile est élu par le créancier poursuivant, BANK OF AFRICA TOGO (BOA-TOGO SA) représentée par son Directeur Général Adjoint Monsieur Abdel Salame MOROU, et leur ai avisé que tous actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie devront y être délaissés.

J'ai, ensuite, requis :

 **Monsieur le conservateur de la propriété foncière**, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres, Division de la Conservation Foncière, où étant à ses bureaux et parlant à :

4

D'apposer son visa sur les présentes et je lui ai remis également une copie pour publication, ce à quoi il nous a répondu :

SOUS TOUTES RESERVES ET A CE QU'ILS NE L'IGNORENT :

Et, je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé, copie de la grosse de l'avenant à la convention susvisée ensemble avec les pièces y annexées ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de 35.400.001 Francs CFA. ttc

PJ :

Pièce n°1 : Copie de la grosse de l'avenant à la convention des 25 juillet 2023 et 1^{er} Août 2023 entre BOA-TOGO SA et la société KOINONIA SARL U ;

Pièce n°2 : Copie du certificat d'inscription hypothécaire en date du 17 juillet 2024 ;

Pièce n°3 : Copie de la lettre de mise en demeure en date du 04 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;

Pièce n°4 : Copie de la lettre d'information portant éligibilité au déclassement en date du 04 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;

Pièce n°5 : Copie de la lettre d'invitation aux fins d'arrêt contradictoire en date du 18 Octobre 2024 et copie de la signification de lettre de 2024 ;

Pièce n°6 : Copie de la lettre de dénonciation et clôture juridique du compte courant en date du 27 Février 2025 ;

Pièce n°7 : Copie du procès-verbal de recherche infructueuse en date du 28 Février 2025 ;

Pièce n°8 : Copie du pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière en date du 19 Janvier 2026.



Soutien du président Faye à Macky Tactique ou acte noble ?

Il fallait un week-end pour digérer l'indigeste. Trois jours après avoir reçu au Palais son prédécesseur, venu plaider en personne sa cause à l'ONU, Bassirou Diomaye Faye a tranché : le Sénégal soutiendra officiellement la candidature de Macky Sall au secrétariat général des Nations unies. Un communiqué du ministère des Affaires étrangères, publié ce 20 juillet, scelle ce qui ressemblait, il y a encore deux mois, à une hypothèse d'école, tant l'hostilité entre les deux hommes semblait irréductible.

Le geste est d'autant plus spectaculaire qu'il rompt avec une ligne tenue depuis le début de l'année. Parrainé par le Burundi, Macky Sall butait jusqu'ici sur le refus d'une vingtaine d'États de l'Union africaine, Dakar en tête, de cautionner sa démarche. L'audience du 17 juillet, décrite par la présidence comme empreinte de « cordialité » et de « courtoisie républicaine », a suffi à faire basculer la position sénégalaise. Faye instruit désormais son gouvernement et l'ensemble du réseau



Macky-Sall-et-Bassirou-Diomaye-Faye

diplomatique national à se mobiliser « pleinement » en faveur d'une candidature qu'il érige en cause nationale, « au service de l'Afrique et d'un multilatéralisme plus performant ».

L'ironie n'échappe à personne. Faye doit son élection, en avril

2024, à un rejet massif du bilan de Macky Sall : répression meurtrière des manifestations, dette dissimulée, contentieux électoral tranché in extremis par le Conseil constitutionnel. Deux

ans plus tard, ce même président offre à son adversaire d'hier la caution de l'État. Un revirement

d'autant plus notable qu'il s'opère à contre-courant de Pastef : le parti qui l'a porté au pouvoir n'a jamais dissimulé son intention de traduire un jour Macky Sall devant la Haute Cour de justice.

Ce grand écart traduit moins une réconciliation qu'un calcul. À l'heure

où Faye s'émancipe ouvertement de la tutelle du parti d'Ousmane Sonko, un nouveau mouvement présidentiel est annoncé pour août, ce geste consensuel envers l'Alliance pour la République pourrait s'avérer précieux. Les locales de janvier 2027 approchent, et une dissolution de l'Assemblée nationale reste possible dès le 3 décembre. Dans cette perspective, une convergence tacite avec l'appareil de l'ex-parti présidentiel offrirait à Faye un allié de poids pour affronter des échéances où Pastef, désormais fracturé, ne lui garantit plus rien.

Reste une question, que le Palais se garde bien de trancher publiquement : ce ralliement diplomatique à Macky Sall signe-t-il l'esquisse d'une alliance électorale plus large ? Ou n'est-il que la monnaie d'échange d'un soutien à l'ONU, sans lendemain politique ?

Alexandre Wémima

Le Karité

Une plante qui joue un rôle essentiel pour la protection de l’environnement

Au Togo comme dans toute l’Afrique de l’Ouest, le Karité, une plante très connue, intéresse les acteurs de la protection de l’environnement au plus haut point.

Le Karité est bien plus qu’une ressource économique pour les populations d’Afrique de l’Ouest. Ses fruits donnent un beurre utilisé dans l’alimentation, la cosmétique et la pharmacopée traditionnelle. Mais au-delà de ses usages, le Karité joue un rôle essentiel pour la protection de l’environnement : il contribue à la fertilité des sols, limite l’érosion, favorise la biodiversité et aide à lutter contre les effets du changement climatique. Préserver et développer les parcs à Karité, c’est donc protéger à la fois la nature et les moyens de subsistance des communautés rurales.

Un forum pour partager les savoirs

Le 14 juillet 2026, Lomé a

abrité un forum sous régional consacré à la production de matériel végétal amélioré de Karité et à la gestion durable des parcs à Karité. Cette rencontre s’inscrit dans le cadre du



rédit photo : environnement.gouv.tg

projet de « Renforcement de la résilience aux changements climatiques des populations vulnérables grâce à une gestion durable des ressources forestières ». Dès la première session, le Centre national de semences forestières (CNSF) du Togo a mis en avant son rôle

stratégique dans la production de semences forestières de qualité, indispensables pour restaurer le couvert végétal. Aux côtés de l’Institut national de formation agricole (Infa)

de Tové, de l’Institut togolais de recherche agronomique (Itra) et de partenaires comme Volontaires sans frontières (VSF) Suisse, les discussions ont montré que la réussite du reboisement repose sur une synergie entre recherche scientifique, formation des acteurs, innovation technique

et implication du secteur privé.

Une dynamique régionale et internationale

La deuxième session a élargi les perspectives en intégrant les expériences du Burkina Faso, de la Côte d’Ivoire, du Ghana et du Mali. Ces échanges ont confirmé que la régionalisation des actions et le partage des savoirs sont des leviers essentiels pour garantir la durabilité des parcs à Karité, ressource vitale pour des millions de familles en Afrique de l’Ouest. Enfin, une table ronde a réuni les grandes parties prenantes : le CNSF, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et l’Alliance mondiale du Karité. Ensemble, elles ont discuté des mécanismes de collaboration et de financement pour renforcer la résilience environnementale. Cette articulation entre

expertise scientifique, institutions nationales et partenaires internationaux montre que la gestion durable des parcs à Karité ne se limite plus seulement à des initiatives locales, mais relève d’une dynamique collective et intégrée au service de l’avenir. Le forum de Lomé, en somme, ne se limite pas à un échange d’expertise : il trace une voie commune pour l’avenir. En plaçant le Karité au cœur de la résilience climatique, les acteurs nationaux et régionaux montrent que la protection de l’environnement est une responsabilité partagée.

Chaque engagement pris aujourd’hui est une pierre posée pour bâtir une Afrique plus solidaire et mieux préparée face aux défis du climat.

Edem Dadzie

Source : Ministère de l’Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique

Reboisement au Togo

Maîtriser la sylviculture des essences forestières locales

Face à la destruction de la nature et aux effets de plus en plus inquiétants du changement climatique, le Togo a trouvé sa meilleure arme : la forêt.

Aujourd’hui, l’arbre n’est plus seulement vu comme un décor naturel à protéger, mais comme un véritable bouclier pour l’environnement et un moteur pour la croissance économique du pays. Conscient de cet enjeu capital, le gouvernement togolais a

et de mettre en terre un milliard d’arbres d’ici à 2030 dans le but de contribuer substantiellement à l’effort mondial de lutte contre le dérèglement climatique. L’Odef, pilier de la stratégie nationale de reforestation Pour mener ce combat, l’Office de développement et d’exploitation des forêts (Odef), créé depuis 1971 et placé sous la tutelle du ministère de l’Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et

du gouvernement en matière d’extension du couvert forestier et de restauration des écosystèmes forestiers dégradés. La stratégie mise en œuvre repose sur 5 axes majeurs.

Cinq leviers pour gagner le pari écologique

Le premier axe de cette bataille repose sur le reboisement intensif et la restauration des paysages forestiers. En effet, l’Office mène une lutte de tous les instants pour redonner vie aux forêts classées et aux écosystèmes naturels dégradés. Grâce à des campagnes de reboisement très ciblées et à une gestion durable des terres, les équipes réussissent à reconstituer et à renforcer le couvert végétal du pays.

Pour que ces plantations croissent et s’acclimatent aux contextes écologiques locaux, le deuxième axe mise sur la recherche forestière. L’Odef renforce ainsi actuellement son réseau scientifique dans le cadre de la mise en œuvre de l’arrêté n°002-2026/MERFPCCC/CAB/SG du 9 janvier 2026 portant création du centre national de semences forestières.

L’objectif est clair : maîtriser parfaitement la sylviculture des essences forestières locales pour s’assurer que

les espèces plantées soient parfaitement adaptées à la terre togolaise. Le troisième pilier met les communautés au centre du projet. L’Odef sait bien que la gestion des forêts serait un échec si les populations locales étaient oubliées. C’est pourquoi l’amélioration de leurs conditions de vie est une priorité absolue.

L’organisme veille à ce que les communautés riveraines profitent directement des avantages de la forêt. L’accent est mis, non seulement sur la création d’activités qui génèrent des revenus, mais également sur l’octroi des ristournes à travers le financement des projets de développement d’infrastructures socio communautaires (écoles, centre de santé, etc.). Le quatrième levier est relatif à la diversification des sources de financements par la mobilisation des ressources extérieures à travers l’élaboration des projets bancables. Pour financer ces grands projets, l’Office a obtenu une accréditation officielle auprès du fonds d’adaptation. Cette reconnaissance internationale offre à l’Office l’opportunité de développer et de soumettre des projets à fort impact social et écologique. Le cinquième levier porte sur

la modernisation de l’atelier de menuiserie de l’Office. L’objectif visé est d’accroître la valeur ajoutée dans la transformation du bois et de rendre les produits issus de l’Office plus compétitifs sur le marché.

À travers la modernisation dans la transformation du matériau bois, l’Office devra contribuer à la valorisation de la filière bois, à la création d’emplois verts, à l’amélioration de la compétitivité du secteur et à la réduction significative de la dépendance aux exportations de bois faiblement transformés.

Toutefois, ce projet gigantesque ne pourra pas se faire en solitaire. Comme le rappelle le directeur général de l’Office, « l’atteinte de ces objectifs ambitieux dépend entièrement de la synergie d’actions entre les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales et les communautés locales. C’est ensemble que le Togo gagnera son pari vert ».

La rédaction

Source : Ministère de l’Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique



De jeunes plants prêts à aller en terre (Image trouvée en ligne)

placé, au début de la présente décennie, la protection de ses ressources forestières au cœur de ses priorités. Aujourd’hui, sous l’impulsion du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le gouvernement s’est doté d’une vision claire : celle d’accroître le taux de couverture forestière à 26%

du Changement climatique, s’illustre en première ligne en alliant l’action concrète à l’innovation.

Son action est fondée sur la vision du ministère en charge de l’Environnement qui est de faire de l’Odef, un acteur national clef de la mise en œuvre de la vision



ASSIGNATION EN RESILIATION DE BAIL

L'an deux mil-vingt-six (2026)

Elle Vendredi de 10 sept (17) juillet à 10 heures 30 minutes

A la requête de Monsieur **Augustin SANKARDJA**, demeurant et domicilié à Lomé,
Téléphone : 90 04 18 48, lequel fait éléction de domicile en ladite ville ;

5

Mme Kampan MINCHENCOURSE, Maitre de Justice près la Cour d'Appel et Tribunal de Grande Instance de Lorient, demeurant et domiciliée au Ladre Village, 56300 SAIGONNEUX, première rue à droite avant le rond point de TONNICA, en vertu de l'adresse Revers d'Or pour les signer à gauche, immatriculée à l'Elysée en face Soursigny

Donné assignation à :

Monsieur GOTOMA Thomas Gédéon, informaticien, demeurant et domicilié à Agoé-Logopé,
Tél 93 59 47 73, en son domicile où étant et parlant à : le requérant n'ayant communiqué
sa résidence connue, nous avons procédé par affi-
chage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal
du Commerce de Lomé, conformément à l'article 58 du
Code de procédure civile.

A comparaitre le **MARDI 28 JUILLET 2026 A 09 HEURES** du matin et les jours suivants, s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, statuant en matière commerciale au Palais de Justice de ladite ville :

POUR :

Attendu que suivant acte sous seing privé en date à Lomé du 04 Janvier 2024, le requérant a consenti au requis un bail à usage professionnel portant sur des locaux dépendant de son immeuble sis à Lomé, quartier Agbalépédo, moyennant un loyer mensuel de cent-vingt mille (120 000) francs CFA (**pilce N°1**) :

Attendu que le requérant jouit paisiblement desdits locaux, mais refuse depuis plusieurs mois de respecter ses obligations contractuelles essentielles, notamment le paiement régulier des loyers échus :

Qu'ainsi, il reste devoir au requérant à ce jour la somme en principal de un million cinq cent soixante mille (1 560 000) francs CFA, représentant le cumul de treize (13) mois de loyers impayés, couvrant la période de juillet 2025 à juillet 2026 inclus :

Attendu qu'il est expressément stipulé dans l'accord des parties que : « Le preneur s'engage à payer ses loyers mensuels au plus tard le 05 de chaque nouveau mois » :

1

Attendu qu'il ressort de l'article 133 de l'Acte uniforme de l'OHADA portant sur le droit commercial général que : « Le preneur et le bailleur sont tenus chacun en ce qui le concerne au respect de chacune des clauses et conditions du bail sous peine de résiliation. La demande en justice aux fins de résiliation du bail doit être précédée d'une mise en demeure d'avoir à respecter la ou les clauses violées. » ;

Attendu que par exploit d'Huissier de Justice en date à Lomé du 19 septembre 2025, une mise en demeure d'avoir à respecter les clauses du bail a été régulièrement signifiée au requis, lui accordant le délai légal d'un (01) mois pour s'exécuter (pièce N°2) ;

Que force est de constater que le requis n'a formulé aucune contestation ni soldé sa dette contractuelle à ce jour ; de sorte que le requérant se voit contraint de l'attraire en justice afin de voir prononcer la résiliation du bail commercial du 04 Janvier 2024, ordonner son expulsion pure et simple, et obtenir sa condamnation au paiement des arriérés dus ;

Attendu que la créance globale brute due par le requis s'élève à la somme totale de un d'un million huit cent soixante-six mille cent vingt (1 866 120) francs CFA, décomposée rigoureusement comme suit :

- Loyers impayés (13 mois × 120 000 FCFA)	1 560 000 FCFA
- Frais de recouvrement conventionnels (15%)	234 000 FCFA
- TVA (18%) sur frais de recouvrement	42 120 FCFA
- Coût du présent exploit	30 000 FCFA

SOIT AU TOTAL :

1 866 120 FCFA

Qu'il échet par conséquent de prononcer la résiliation du bail liant Monsieur Augustin SANKARDJA au requis, d'ordonner l'expulsion de ce dernier ainsi que de tout occupant de son chef, et de le condamner au paiement de la somme totale de **1 866 120 francs CFA** sans préjudice des loyers ou indemnités d'occupation à échoir jusqu'à la libération effective des lieux :

Attendu en outre que la résistance abusive, injustifiée et de mauvaise foi du requis cause au requérant un préjudice financier et moral considérable, en le privant illégalement des fruits civils de sa propriété tout en le contraignant à engager des procédures contentieuses onéreuses pour sauvegarder ses droits ;

Qu'en droit, l'article 1382 du Code civil dispose expressément que : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* » :

Qu'au cas d'espèce, la faute du requis est manifestement caractérisée par le non-paiement délibéré et prolongé de treize mois de loyers, en dépit d'une mise en demeure restée vaine :

3

que cette faute est en lien de causalité direct avec les préjudices moraux, matériels et les troubles dans les conditions d'existence subis par le requérant ;

Qu'en application de ce texte protecteur et du principe de la réparation intégrale du préjudice, il échet de condamner le requis à lui payer la somme de un million (1 000 000) de francs CFA à titre de dommages et intérêts.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de Céans :

Voir venir le requis pour s'entendre :

En la forme :

- Déclarer l'action du sieur Augustin SANKARDJA recevable et régulière en la forme

Au fond :

- Constater la violation caractérisée des clauses et conditions du contrat de bail professionnel du 04 Janvier 2024 par le requis ;
- Prononcer la résiliation de plein droit dudit contrat de bail commercial ;
- Ordonner l'expulsion pure et simple de Monsieur GOTOMA Thomas Gédéon, ainsi que celle de tout occupant de son chef, des locaux qu'il occupe à Agbalépédo ;
- Condamner le requis à payer à Monsieur Augustin SANKARDJA la somme totale de **1 866 120 francs CFA** au titre des loyers échus, frais de recouvrement, TVA et coût d'exploit ;
- Condamner le requis au paiement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 120 000 francs CFA à compter de août 2026 jusqu'au jour du déguerpiissement effectif des lieux ;
- Condamner en outre le requis, par application de l'article 1382 du Code civil, à payer à Monsieur Augustin SANKARDJA la somme de **un million (1 000 000) de francs CFA** à titre de dommages et intérêts pour toutes causes de préjudices confondus ;
- Condamner le requis aux entiers dépens de l'instance.

SOUS TOUTES RESERVES :

A CE QU'IL N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie des pièces sus visées et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA;

L'HUISSIER



PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ



*Offre soumise à conditions

0 TAUX
0%

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026
JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET
SUR 12 MOIS

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

